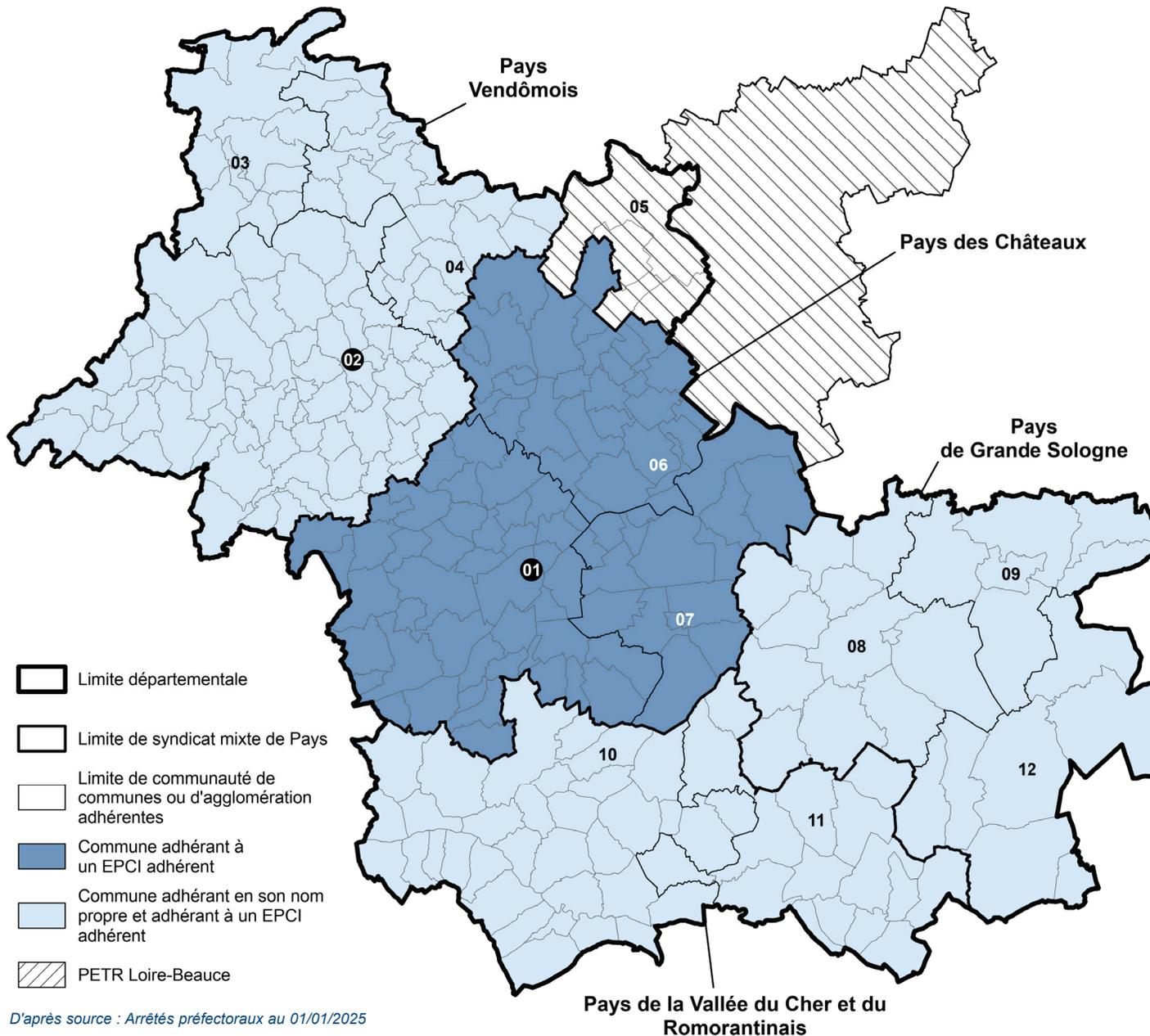


## Syndicats de Pays et de Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)

Nom de l'établissement	Année de création	Population en 2022	Nombre de communes adhérentes	EPCI adhérents	Autres adhérents	Principaux programmes
Syndicat mixte du Pays Vendômois (siège à <b>Vendôme</b> )	1996	67 176	100	02 Communauté d'agglomération Territoires Vendômois 03 Communauté des Collines du Perche 04 Communauté du Perche et Haut-Vendômois	Département du Loir-et-Cher	- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (2023-2029) - Leader (2023-2027) : GAL Vendômois - Projet Life_Letsgo4Climate "osons la Transition" (2023-2025) - Projet Alimentaire Territorial (2023-2026) - Contrat Local de Santé (CLS) - Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) (2021-2026)
Syndicat mixte du Pays des Châteaux (siège à <b>Blois</b> )	1997	146 872	0	01 "Agglopolys" Communauté de l'agglomération de Blois 06 Communauté Beauce Val de Loire 07 Communauté du Grand Chambord	Département du Loir-et-Cher	- Leader (2023-2027) - Contrat d'Objectif Territorial Énergies Renouvelables (COT Enr) (2022-2025) - Contrat Régional de Solidarité Territoriale (2024-2030) - Programme Alimentation Territoriale - Trame verte et bleue
Syndicat mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (siège à <b>Selles-sur-Cher</b> )	1997	80 895	49	10 Communauté du Val-de-Cher - Controis 11 Communauté du Romorantinais et du Monestois	Département du Loir-et-Cher	- Leader (2023-2027) - Contrat Régional de Solidarité Territoriale (2023-2029) - Contrat d'Objectif Territorial en Énergies Renouvelables (COT ENR) - Programme Alimentation Territoriale - Trame verte et bleue - Pays d'Art et d'Histoire - Cœur de France à vélo - A vos ID
Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne (siège à <b>Lamotte-Beuvron</b> )	1997	29 285	25	08 Communauté de la Sologne des Étangs 09 Communauté Cœur de Sologne 12 Communauté de la Sologne des Rivières	Département du Loir-et-Cher	- SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) - Leader (2023-2027) - Contrat local de santé (CLS) - Contrat Régional de Solidarité Territoriale (2022-2028) - Projet Sportif de Territoire - Petites Villes de Demain
<b>Syndicat mixte dont le siège est extérieur au Loir-et-Cher</b>						
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Loire Beauce (siège à <b>Saint-Ay</b> )	2017	67 069	0	Communauté de la Beauce Loirétaine Communauté des Terres du Val de Loire	/	- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (2023-2029) - Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) (2021-2026) - Projet Life_Letsgo4Climate (2021-2025) - Leader (2023-2027) - Contrat d'Objectif Territorial en Énergies Renouvelables (COT ENR) (2022-2025) - Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Loire Beauce (2024-2030)

D'après sources : Arrêtés préfectoraux au 01/01/2025, INSEE - RP 2022

# Syndicats de Pays et de Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)



D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/01/2025

**Fondements juridiques :** loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT), du 4 février 1995, renforcée par la LOADDT du 25 juin 1999. L'article 51 de la loi du 16 décembre 2010 de la réforme des collectivités territoriales a supprimé la possibilité de créer de nouveaux pays.

**Statut retenu en Loir-et-Cher :** syndicats mixtes ouverts, le Département de Loir-et-Cher adhérent à chaque syndicat.

**Objectifs :** l'aménagement du territoire

- aménager le territoire régional de manière équilibrée,
- aménager l'espace pour un meilleur développement économique et social,
- contribuer à l'organisation et à la maîtrise du développement,
- apporter des réponses appropriées à des situations locales différentes,
- unir des collectivités pour porter un projet commun de développement.

La coordination avec l'ensemble des partenaires.

**Domaines d'intervention :**

- le développement économique,
- le développement de l'économie solidaire,
- l'environnement,
- l'habitat, le cadre de vie,
- les services à la population.

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire a mis en place dès 1995 un dispositif de "contrat de Pays" établi pour une durée de quatre ans. Le premier signé en Loir-et-Cher date de 1996. Les Pays du département sont désormais engagés dans leur contrat de 4<sup>ème</sup> génération, devenu Contrat régional de solidarité territoriale (CRST).

En 2017, le syndicat mixte de Pays Loire Beauce s'est transformé en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) conformément à la loi MAPTAM de 2014. Quatre communes du Loir-et-Cher adhèrent à la Communauté Terres du Val de Loire, membre du PETR.